Droit du travail Tunisie

En Tunisie, le Code du Travail régit les relations entre employeurs et salariés.

L'âge minimum légal pour travailler est de 16 ans, sauf exceptions prévues par la loi.

Les contrats doivent être clairs, écrits, et respecter les droits fondamentaux des employés.

Le temps de travail hebdomadaire est généralement de 48 heures, réparties sur 6 jours.